

GUIDE SENIORS

AIDES, MOBILITÉ, HABITAT

**Toutes les infos et les liens
utiles au quotidien
des seniors**



Yvelines
Le Département



Marie-Hélène AUBERT

Conseillère Départementale,
2^e Vice-présidente déléguée
à l'Autonomie, à la Santé et
la Coopération internationale

*« Vous pouvez compter
sur notre engagement
en faveur des Yvelinois »*

Sous l'impulsion de son Président, Pierre Bédier, le Département des Yvelines a fait le choix d'une politique autonomie ambitieuse de proximité et de polyvalence dans les réponses en direction des seniors et des personnes en situation de handicap.

Face au défi du vieillissement qui est devant nous et afin de soutenir le souhait du plus grand nombre de vivre à domicile dans les meilleures conditions de sécurité, de convivialité et de soutien, le Département des Yvelines s'appuie sur des principes forts :

- **faciliter** les démarches,
- **proposer** des solutions et services adaptés,
- **garantir** la qualité de service et la réduction des délais,
- **moderniser et simplifier** le service rendu.

Ce guide, élaboré par le Département des Yvelines, se veut une ressource pour tous.

SOMMAIRE

1 | LES AIDES À DOMICILE

➤ Les Services Autonomie à Domicile (SAD)	4
➤ La téléassistance	4
➤ La lutte contre l'isolement	4
➤ L'adaptation du logement	5
➤ Le portage des repas	5
➤ Ma Boussole Aidants et Centr'aider	5

2 | D'AUTRES SOLUTIONS D'HABITAT

➤ Les EHPAD	6
➤ Les Résidences autonomie	6
➤ Les Résidences services	6
➤ L'Habitat inclusif	6
➤ L'Accueil familial	6

3 | LA MOBILITÉ

➤ La Carte Mobilité Inclusion (CMI)	7
➤ Aider à la Mobilité (PAM)	8
➤ La carte Améthyste	8

4 | LES AIDES FINANCIÈRES

➤ L'Allocation Personnalisée d'Autonomie à Domicile (APA D)	9
➤ L'Allocation Personnalisée d'Autonomie en Établissement (APA E)	9
➤ L'Aide Sociale à l'Hébergement (ASH)	9

5 | LES CONTACTS UTILES

10

6 | LE GLOSSAIRE

11

7 | POUR ALLER PLUS LOIN

12

NB : tous les mots soulignés sont cliquables et renvoient directement sur les sites concernés.

1 | LES AIDES À DOMICILE

Je souhaite rester chez moi le plus longtemps possible dans un environnement sécurisé et adapté à mes besoins.

› LES SERVICES AUTONOMIE À DOMICILE (SAD)

Pour aider dans les activités quotidiennes, par exemple, s'habiller, faire ses courses, préparer ses repas.

Pour prendre en charge pour partie ces frais, des aides existent :

- l' Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) ;
- la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV).

Dès lors que l'on bénéficie de l'APA, un boîtier DomYcile est placé chez soi. Il collecte les données d'horodatage permettant une facturation au plus juste des interventions.

Si mes ressources sont faibles, je peux solliciter l'attribution de la prestation d'aide-ménagère au titre de l'aide sociale légale.

› Retrouvez ici les informations sur les aides-ménagères

› Retrouvez ici les informations sur :

- le boîtier DomYcile
- le portail Mon Espace Autonomie

› Pour tout renseignement s'adresser à :

- autonomie78@yvelines.fr
- saad@yvelines.fr



› LA TÉLÉASSISTANCE

L'installation de la téléassistance au domicile permet d'entrer en contact avec une plateforme d'écoute et d'assistance disponible 24 heures sur 24 et 365 jours par an. Une réponse adaptée est apportée à chaque appel en mettant en place le cas échéant les secours appropriés. Des appels de convivialité et un soutien psychologique à distance sont également proposés.

› Retrouvez ici les informations sur la téléassistance départementale

Pour bénéficier de ce service, il suffit de s'adresser à votre mairie ou au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Vous devez ensuite remplir le bulletin de souscription et la demande d'installation.

Après l'avoir validée, la mairie ou le CCAS transmet la demande au service de téléassistance : Vitaris.



› LA LUTTE CONTRE L'ISOLEMENT

YES+ est un service gratuit qui permet aux seniors :

- de bénéficier de visites de courtoisie à domicile ;
- de recevoir des appels de convivialité ;
- de participer à des ateliers collectifs grâce à l'implication de jeunes volontaires en service civique.

› Retrouvez ici les informations sur YES+

1 | LES AIDES À DOMICILE

> L'ADAPTATION DU LOGEMENT

Le Département des Yvelines propose des aides financières dédiées à l'adaptation du logement et permettant de répondre aux enjeux de l'autonomie à domicile et de la rénovation énergétique.

- > Retrouvez ici les informations sur [l'adaptation du logement](#)
- > Retrouvez ici les informations sur [comment bien vivre chez moi](#)

Lorsque rester chez soi ne semble plus possible, les équipes du Pôle Autonomie Territorial (PAT) sont à votre écoute pour vous orienter au mieux parmi les différentes possibilités.

> LE PORTAGE DES REPAS

Le portage de repas à domicile permet de rester autonome chez soi.

Pour tout renseignement, s'adresser à la **Mairie** ou au **CCAS**.

Le coût du portage des repas peut être pris en charge dans le cadre de la demande d'Aide à l'Autonomie - Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA).

> MA BOUSSOLE AIDANTS ET CENTR'AIDER

Chaque aidant peut être soutenu, bénéficier de répits et échanger avec d'autres aidants.

- > Retrouvez ici les informations sur :
[Ma Boussole Aidants](#)
et
[Centr'aider](#)



2 | D'AUTRES SOLUTIONS D'HABITAT

› LES ÉTABLISSEMENTS D'HÉBERGEMENT POUR PERSONNES ÂGÉES DÉPENDANTES (EHPAD)

Les EHPAD sont des maisons de retraite médicalisées qui proposent un accueil, dispensent une aide à la vie quotidienne (lever, toilette, repas ...), des soins médicaux personnalisés et des animations. Plusieurs aides au financement de l'accueil en EHPAD sont possibles :

- par la sécurité sociale, qui prend en charge les frais liés aux soins ;
- par l'Allocation Personnalisée d'Autonomie en établissement (APA E) ;
- par l'Aide Sociale à l'Hébergement (ASH), selon les conditions de ressources.

Les USLD (Unités de Soins de Longue Durée) sont des structures d'hébergement et de soins accueillant des personnes dont l'état nécessite une surveillance médicale constante.



› Retrouvez ici les informations sur [les EHPAD](#) et sur [ViaTrajectoire](#)

› LES RÉSIDENCES AUTONOMIE

Les Résidences autonomie sont des ensembles de logements individuels pour les personnes âgées, associés à des services collectifs, souvent construites à proximité des commerces, des transports et des services. Les résidences sont majoritairement gérées par des structures publiques ou à but non lucratif. Le coût du logement y est modéré.

› LES RÉSIDENCES SERVICES

Les Résidences services accueillent des personnes âgées autonomes ou relativement autonomes dans des logements privés associés à des services collectifs.

Structures privées commerciales ou parfois associatives, il s'agit d'une offre de logement relevant de l'initiative privée.

› L'HABITAT INCLUSIF

L'habitat inclusif permet de "vivre chez soi sans être seul", selon un mode d'habitation regroupé, assorti d'un projet de vie sociale.

Les solutions existantes dans les Yvelines sont :

- soit des logements regroupés au sein de résidences intergénérationnelles ;
- soit des Maisons partagées (maisons des Sages), destinées à des personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de troubles neuro-dégénératifs.

› L'ACCUEIL FAMILIAL

Les accueillants familiaux hébergent à leur domicile une à trois personnes âgées et/ou handicapées moyennant une rémunération.

L'accueil familial est une alternative permettant aux personnes accueillies de profiter d'un environnement affectif et sécurisant tout en gardant une vie sociale proche de la vie de famille.



3 | MA MOBILITÉ

› LA CARTE MOBILITÉ INCLUSION (CMI)

Elle est délivrée par le Département dans le but de permettre à une personne dont la mobilité est réduite pour des raisons de santé, de faciliter sa vie quotidienne et de garantir sa capacité d'accès à un lieu ou à un service.

Il existe 3 types de CMI :

- CMI I : Invalidité,
- CMI P : Priorité,
- CMI S : Stationnement.



› LA CMI INVALIDITÉ

Grâce à la CMI I, j'ai la priorité dans les files d'attente et l'accès aux places :

- dans les transports en commun ;
- dans les espaces et salles d'attente ;
- dans les établissements et les manifestations accueillant du public.

Elle permet également de bénéficier, notamment :

- de divers avantages fiscaux ;
- de la priorité dans la demande de logement social ;
- de réductions tarifaires, sous certaines conditions, dans les transports en commun pour le titulaire de la carte et pour la personne qui l'accompagne.

› LA CMI PRIORITÉ

La CMI P me permet de couper des files d'attente et d'accéder à une place assise :

- dans les transports en commun ;
- dans les espaces et salles d'attente, ou aux caisses des magasins ;
- dans les établissements et les manifestations accueillant du public.



› LA CMI STATIONNEMENT

La CMI S me permet d'utiliser les places de stationnement réservées aux personnes en situation de handicap (places PMR, « Personnes à Mobilité Réduite »).

Elle permet également d'utiliser gratuitement et sans limitation de durée, toutes les places de stationnement ouvertes au public en accès libre.

La durée de stationnement peut être limitée sur décision de la commune, sans pouvoir être inférieure à 12 heures.

Il est possible d'utiliser la CMI stationnement que l'on soit le conducteur du véhicule ou le passager.

› Retrouvez ici les informations sur la Carte Mobilité Inclusion (CMI)

3 | MA MOBILITÉ

AIDER À LA MOBILITÉ

> LE PAM

Le PAM est un service de transport collectif d'adresse à adresse, effectué sur réservation préalable et permettant aux personnes âgées éligibles domiciliées dans les Yvelines de se déplacer en Ile-de-France.

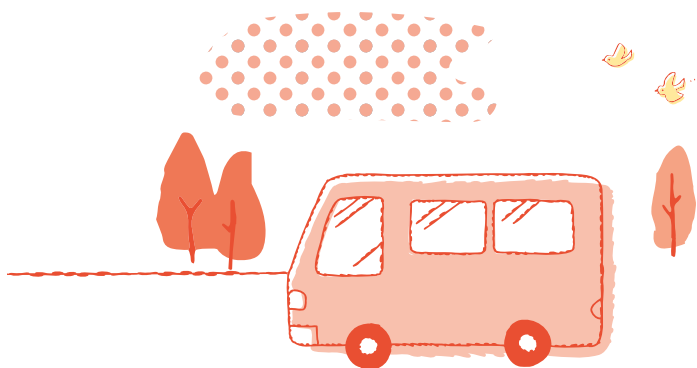
Le PAM favorise la mobilité en proposant une solution de transport adaptée.

> Pour tout renseignement, se connecter sur :
[le PAM Ile-de-France Mobilités](#)

> LA CARTE AMÉTHYSTE

Le titre de transport Améthyste, ou carte Améthyste, est un forfait annuel conférant sous certaines conditions, l'accès illimité aux transports sur l'ensemble du réseau (bus, train, métro) de Paris et de la banlieue parisienne.

> Pour tout renseignement, se connecter sur :
[Le titre de transport Amethyste](#)



4 | LES AIDES FINANCIÈRES POSSIBLES

› L'ALLOCATION PERSONNALISÉE D'AUTONOMIE À DOMICILE (APA D)

L'APA à Domicile finance les aides qui concourent à l'autonomie des personnes à domicile soit en faisant appel aux Services Autonomie à Domicile (SAD) soit via un emploi direct.

Elle permet de financer :

- l'intervention d'une aide à domicile ;
- le portage de repas ;
- les aides techniques (barres d'appui...) ;
- les frais d'hygiène ;
- la téléassistance ;
- les frais de transport liés à la dépendance.



› Retrouvez ici les démarches à réaliser pour demander l'APA :

- [Demande d'aides à l'autonomie à domicile pour les personnes âgées \(APA\)](#)
Département des Yvelines
- [Vidéo APA ici](#)

› L'ALLOCATION PERSONNALISÉE D'AUTONOMIE EN ÉTABLISSEMENT (APA E)

L'APA en Établissement finance la prise en charge des frais liés à la dépendance en Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) ou en Unité de Soins de Longue Durée (USLD).

Le montant de l'APA E varie notamment selon le niveau de dépendance et de ressources du demandeur et du tarif dépendance de l'établissement.

› Pour tout renseignement, se connecter sur :

[la demande d'Allocation Personnalisée d'Autonomie en Établissement](#)

› L'AIDE SOCIALE À L'HÉBERGEMENT (ASH)



L'ASH permet de financer, sous conditions de ressources, tout ou partie des frais d'hébergement en EHPAD, en Unité de Soins de Longue Durée (USLD), en résidence autonomie ou en accueil familial.

› Pour tout renseignement se connecter sur :
[l'Aide Sociale à l'Hébergement d'une personne âgée](#)



5 | LES CONTACTS UTILES

BOUCLE DE SEINE

📍 9, rue Armagis
78100 SAINT-GERMAIN-EN LAYE
bouclesdeseine-ouest@mda.yvelines.fr

📍 44, rue Gambetta
78800 HOUILLES
bouclesdeseine-est@mda.yvelines.fr

SEINE AVAL

📍 1, rue de la Somme
78200 MANTES-LA-JOLIE
seineaval-ouest@mda.yvelines.fr

📍 5, Grande Rue
78480 VERNEUIL-SUR-SEINE
seineaval-est@mda.yvelines.fr

GRAND VERSAILLES

📍 32 rue Mermoz
78000 VERSAILLES
(nouvelle adresse au 06/10/2025)
grandversailles@mda.yvelines.fr

SAINT-QUENTIN

📍 28, rue Roger Hennequin
78190 TRAPPES
saintquentin@mda.yvelines.fr

TERRES D'YVELINES

📍 ZI Nord Est - 3, rue de la Chasière
78490 MÉRÉ
centre-yvelines@mda.yvelines.fr

📍 26, rue Pasteur
78120 RAMBOUILLET
sudyvelines@mda.yvelines.fr

> Demandes d'Aide à l'Autonomie APA D

Département des Yvelines DAMDA
2, place André Mignot
78012 VERSAILLES CEDEX



> Demandes APA E

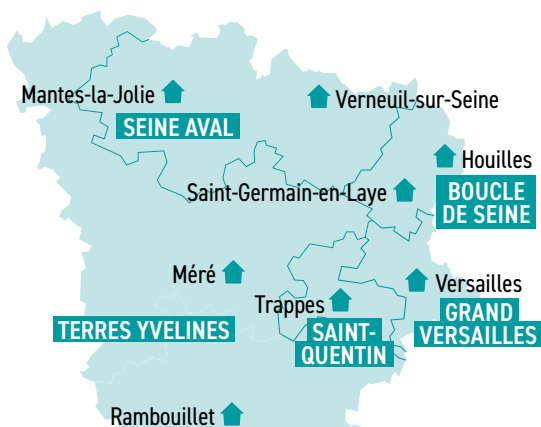
Département des Yvelines
DAMDA - 2, place André Mignot
78012 VERSAILLES CEDEX



> Accueil Hôtel du Département
01 39 07 78 78

> CDCA, instance représentant
les personnes âgées et les personnes en
situation de handicap des Yvelines
contact@cdca.fr

Les Pôles Autonomie Territoriaux (PAT), guichets de proximité accueillent le public du lundi au jeudi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h.



Les vidéos
autonomie
sont disponibles
sur la chaîne YouTube
du Département :
[cliquez ici !](#)

> Allô Autonomie
0801 801 100 *
autonomie78@yvelines.fr

Accueil téléphonique
du lundi au jeudi
de 8h30 à 17h30
vendredi
de 8h30 à 16h30
* Appel gratuit

> MDPH

mdphenligne.cnsa.fr/mdph/78



6 | LE GLOSSAIRE

De APA D à AVP

APA D : Allocation Personnalisée d'Autonomie à Domicile

APA E : Allocation Personnalisée d'Autonomie en Établissement

ASH : Aide Sociale à l'Hébergement

AVP : Aide à la Vie Partagée

De CAF à CNAV

CCAS : Centre Communal d'Action Sociale

CDCA : Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie

CMI : Carte Mobilité Inclusion

CNAV : Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse

De DAA à EESMS

DAA : Demande d'Aides à l'Autonomie à domicile pour les personnes âgées

DAMDA : Direction Autonomie Maison Départementale de l'Autonomie

EHPAD : Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes

De GIR à PFR

GIR : Groupe Iso Ressources

PAM : Pour Aider à la Mobilité

PAT : Pôle Autonomie Territorial

SAD à YES

SAD : Services Autonomie à Domicile

USLD : Unité de Soins de Longue Durée

YES + : Yvelines Étudiants Seniors



Toutes ces informations sont disponibles dans nos Pôles Autonomie Territoriaux (PAT) et sur notre site yvelines.fr

7 | POUR ALLER PLUS LOIN

SITES NATIONAUX

- › **Portail national d'information pour l'autonomie des personnes âgées et l'accompagnement de leurs aidants**
pour-les-personnes-agees.gouv.fr
- › **Activité physique, alimentation, mémoire, ...**
Faites le plein de conseils et d'astuces et devenez acteur de votre retraite !
[Accueil - Pour Bien Vieillir](#)
[Solid'âge | GéronD'if](#)
- › **Information pour votre retraite – Accès à « Mon compte retraite »**
[Info Retraite - Accueil](#)

INFORMATIONS LOCALES

- › **Accueils physiques, les Pôles Autonomie Territoriaux, services de proximité pour vous renseigner et évaluez vos droits et demandes (APA, ...)**
[Les pôles autonomie territoriaux, services de proximité \(PAT\) - Département des Yvelines](#)
- › **Sites institutionnels du Département des Yvelines**
[Autonomie - Département des Yvelines](#)
[Particuliers du 78 - Portail aides et services - Hauts-de-Seine et Yvelines](#)
- › **Instances représentatives des personnes âgées ou des personnes en situation de handicap**
<https://www.yvelines.fr/solidarite/autonomie/ils-vous-representent>
- › **Règlement départemental des aides sociales**
<https://www.yvelines.fr/publication/reglement-departemental-des-aides-sociales-rdas/>
- › **Rapport d'activité 2023 de la Direction autonomie du Département**
<https://www.yvelines.fr/solidarite/autonomie/rapport-dactivite-de-la-direction-autonomie-maison-departementale-de-lautonomie-damda/>

ACCOMPAGNEMENT DES AIDANTS

- › **Trouver un service en Ile-de-France pour m'aider à accompagner mon proche**
[Centr'aider® - Le site ressources des aidants en Ile-de-France pour faciliter votre quotidien](#)
- › **Un annuaire national de services géolocalisés pour les aidants et les aidés**
[Ma Boussole Aidants](#)

